

AR PREFECTURE

082-200061257-20191209-12201906-DE
Regu le 10/12/2019

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE



TARN-ET-GARONNE NUMÉRIQUE

Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN

CONSEIL SYNDICAL

REUNION DU 9 DECEMBRE 2019

Date d'envoi de la convocation : 2 décembre 2019

L'An deux mille dix-neuf et le 9 du mois de décembre (09.12.2019) à 09 heures 30 minutes, le Conseil Syndical de Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 2 décembre 2019, s'est assemblé en salle du Conseil Départemental, à l'Hôtel de Département de Tarn-et-Garonne, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

PRESENTS : 10

M. BESIERS Jean-Philippe (Président), M. BERTELLI Jean-Claude (2^{ème} Vice-Président), M. MARTY Patrick (3^{ème} Vice-Président), Mme BOURDONCLE Catherine (Déléguée titulaire), M. GARRIGUES Francis (Délégué titulaire), M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), Mme PIZZINI Françoise (Déléguée titulaire), M. QUATRE Christian (Délégué titulaire), M. VERIL Claude (Délégué titulaire)

REPRÉSENTÉS : 4

M. ASTRUC Christian (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. BESIERS Jean-Philippe (Président)
M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président), a donné pouvoir à Mme BOURDONCLE Catherine (Déléguée titulaire)
Mme FERRERO Monique (Déléguée titulaire), a donné pouvoir à M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire)
M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire)

EXCUSÉS : 6

M. BAZIN Philippe (Délégué titulaire)
M. CALAFAT Alexis (Délégué titulaire)
Mme DEBIAIS Francine (4^{ème} Vice-Présidente)
Mme LAMERA Emeline (Déléguée titulaire)
Mme NEGRE Marie-Claude (Déléguée titulaire)
Mme TURELLA-BAYOL Frédérique (Déléguée titulaire)

Le Conseil syndical a désigné pour Secrétaire de séance **M. BERTELLI Jean-Claude**

AR PREFECTURE

082-200061257-20191209-12201906-DE
Regu le 10/12/2019

DELIBERATION N°12/2019-06
MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale ;

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs du Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique à compter du 1^{er} janvier 2020 afin de prendre en compte les recrutements et changements de grade réalisés au cours de l'année 2019 ;

Il est proposé d'adopter le tableau des effectifs actualisé du Syndicat.

Compte-tenu de ce qui précède, le Conseil syndical, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le tableau des effectifs actualisé, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 1^{er} janvier 2020 ;
- **DIT DE PREVOIR** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents au budget principal 2020 du Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique.

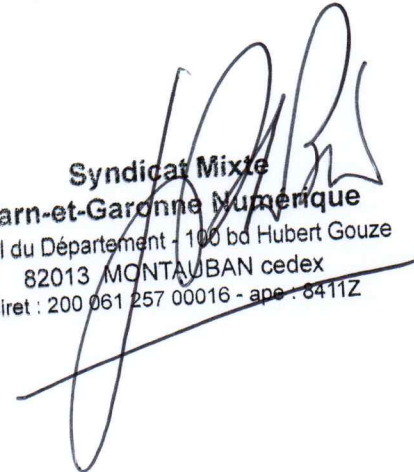
ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés

Certifié exécutoire par le Président
compte-tenu de l'envoi en préfecture le
et de la publication le

Fait à Montauban, le 10 décembre 2019

10 DEC. 2019
12 DEC. 2019

Le Président,
Jean-Philippe BESIERS


**Syndicat Mixte
Tarn-et-Garonne Numérique**
Hôtel du Département - 100 bd Hubert Gouze
82013 MONTAUBAN cedex
siret : 200 061 257 00016 - ape : 8411Z

ANNEXE à la délibération n°12/2019-06 du 9 décembre 2019**Tableau des effectifs révisé**

Filière	Catégorie hiérarchique	Cadre emplois (et grade)	Nbre d'emplois et durée hebdo de service	Nbre d'emplois pourvus
ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial (<i>Directeur territorial</i>)	1 temps complet	1
	A	Attaché territorial (<i>Attaché principal territorial</i>)	1 temps complet	1
	A	Attaché territorial	1 temps complet	0
	B	Rédacteur Territorial (Rédacteur Principal de 2° cl)	1 temps complet	1
	C	Adjoint administratif (<i>Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe</i>)	1 temps complet	1
TECHNIQUE	A	Ingénieur territorial (<i>Ingénieur territorial principal</i>)	1 temps complet	1
TOTAL			6	5